

Bourg-en-Bresse

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



17ème RALLYE NATIONAL DE LA NOIX DE
GRENOBLE

PEA

COEFFICIENT 3

LES 28 et 29 OCTOBRE 2022

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR www.ASASTMARCELLINOISE.FR

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

DESIGNATION	DATE	HORAIRE	LIEU
Parution du règlement	Lundi 05/09/2022	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Ouverture des engagements	Lundi 05 /09/2022	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Clôture des engagements	Lundi 17/10/2022	00h00 Cachet de la poste faisant foi	2 Av du Collège, St Marcellin asa.stmarcellinoise.fr
Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire	Samedi 22/10/2022	8h00- 18h00	Gymnase du collège 38160
	Dimanche 23/10/2022	8h00 – 18h00	CHATTE
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 22/10/2022	de 08h à 18 h00	
	Dimanche 23/10/2022	de 08h00 à 18h00	
Vérifications Administratives	Vendredi 28/10/2022	16H00-21H00	Salle COLLENOT 38160 CHATTE
Vérifications Techniques	Vendredi 28/10/2022	16H15-21H15	PLACE DU CHAMPS DE MARS 38160 CHATTE
1ère Réunion du Collège des commissaires sportifs	Vendredi 28/10/2022	20h00	Salle des associations CHATTE 38160
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ du rallye	Vendredi 28/10/2022	22h15	Parc fermé PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Départ de la 1ère section - 1ère voiture	Samedi 29/10/2022	07H54	Parc fermé PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Arrivée de la première voiture 1 ^{ère} section	Samedi 29/10/2022	10H40	
Affichage des résultats de la 1 ^{ère} section	Samedi 29/10/2022	11H40	PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Départ de la 2ème section – 1ère voiture	Samedi 29/10/2022	13H09	Parc fermé PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture 2 ^{ème} section	Samedi 29 /10/2022	16h05	
Départ de la 3 ^{ème} section – 1ère voiture	Samedi 29/10/2022	17H003	Parc fermé PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Permanence du Rallye	Vendredi / Samedi 28 et 29octobre 2022	Toute la journée	Salle COLLENOT CHATTE 38160
Publication des résultats officiels du Rallye se fera 1/2h après l' arrivée du dernier concurrent	Samedi 29/10/2022	22H13	PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Arrivée du rallye	Samedi 29/10/2022	19h10	Parc fermé place du CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Remise des Prix	Samedi 29/10/2022	A partir de 19h34	Sur le Podium Parc Fermé

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile St Marcellinoise organise les 28 et 29 octobre 2022, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Association Sport Mécanique St Marcellinois, en tant qu'organisateur technique, un rallye National de coefficient 3 :

17^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA NOIX DE GRENOBLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes le **23/08/2022, visa N° 29**,

Organisateur Administratif	
Nom	ASA ST MARCELLINOISE
Président	BECT FABRICE
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 27 octobre 2022	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 28 octobre 2022	Salle COLLENOT, 38160 CHATTE

Organisateur Technique	
Nom	SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS
Président	WILLY QUIRON BLONDIN
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au 27 octobre 2022	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye les vendredi 28 et samedi 29 octobre 2022	Salle COLLENOT 38160 CHATTE

1.1 OFFICIELS

Fonction	Nom - Prénom
Observateur de la Ligue	GIBILY Christian
Collège des Commissaires Sportifs	
Président	SAILLET Patrick
Membre	AGOSTINHO Armand
Membre	
Directeur de Course	BERTHON Daniel
Directeur de course adjoint (PC)	MOCELLIN Denis
Directeur de course adjoint (PC)	MUSELLI Bruno
Directeur de course adjoint (PC)	VERNET Daniel
Directeur de Course (voiture tricolore)	MACHETTO Mickael
Directeur de courses aux ES	BENOIT Laurent
Directeur de courses aux ES	LUSSIANA Maxime
Directeur de course stagiaire ES	BELLET Franck
Directeur de courses aux ES	DESHAYES Catherine /DESHAYES Jean-Luc
Directeur de course ES	LAPALUS Evelyne
Médecin chef	
Chargé de relations concurrentes	PITARCH Floréal
Vérification Carnet de Bord	SIMON Sylvie

Commissaire Techniques (responsable)	DALPAOS Sylvie
Commissaire Technique	BIAGIONI Christophe
Commissaire Technique	BOSSEAU YANNICK
Commissaire Technique	
Commissaire Technique	
Juge de Fait .	PETTEX MUFFAT Michel
Véhicule 000	MAILLET Jean-Paul
Véhicule 00	PION Ludovic
Véhicule 0	BERTACCHINI Arnaud
Véhicule 0VHC	OTTAVI Jean-Michel
Speaker	GAVARD Philippe
Véhicule info	BOUNIOL Evelyne
Véhicule Info	GUYOT Jeremy
Véhicule Damier	ROGNIN Franck/LAMILDI René
Chargé Relation avec les concurrents	PITARCH Floréal
Chargé des carnet de bord	SIMON Sylvie
Chargé des relations avec la presse	JEUNE Valérie
Chargé relation avec commissaires	MAZOYER Joris / REYNIER Alain

1.2. ELIGIBILITE

Le 17ème Rallye National de La Noix de Grenoble compte pour :

- ✓ La coupe de France des Rallyes 2023 – Coefficient 3
- ✓ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes



1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu :

Vendredi 28 octobre 2022 de 16h00 à 21h00
Salle COLLENOT à Chatte 38160

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet asa.stmarcellinoise.fr et Facebook

Les vérifications techniques auront lieu :

Vendredi 28 octobre 2022 de 16h15 à 21h15
Place de la Mairie, CHATTE 38160

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage David PAIN
38160 CHATTE

Taux horaire de la main d'œuvre :

60,00 € T.T.C

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 17ème Rallye National de La Noix de Grenoble, doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée, signée avant le lundi 17 octobre 2022 minuit, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ASA ST MARCELLINOISE
2 Avenue du Collège
38160 SAINT MARCELLIN

Mail : asa.stmarcellinoise@gmail.com	Téléphone : 04/57/33/16/69	Portable : 06/72/00/88/41
--------------------------------------	----------------------------	---------------------------

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.asastmarcellinoise.fr

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés suivant la réglementation FFSA :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- Sans publicité facultative des organisateurs : **960 €**

Réductions pour les licenciés de l'ASA St Marcellinoise

- Pilote licencié ASA : - 15 €
- Copilote licencié ASA : - 15 €
- Participation au Rallye de la Noix 2021 - 30 €

Les Réductions sont cumulables

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur LCCHRONO

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, à l'ordre de Sport Mécanique**, ainsi que les documents suivants :

- ✓ Photocopie des permis de conduire du pilote et copilote
- ✓ Photocopie des licences pilote et copilote

Les chèques seront remis en banque à partir du jeudi 27 octobre 2022

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés, dans les cas suivants :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- Si le rallye venait à être annulé

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- De 30 % pour des demandes reçues 8 jours et plus avant la date du rallye
- De 50 % pour des demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2. ***EQUIPAGES***

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ***ORDRE DE DEPART.***

Conforme au règlement FFSA

4.1 *VOITURES ADMISES*
Conforme au règlement standard des Rallyes

4.3 *ASSISTANCE*
Conforme au règlement standard des Rallyes

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet de d'itinéraire.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES - PUBLICITE

5.1 *IDENTIFICATION DES VOITURES*
Conforme au règlement standard FFSA

5.2 *PUBLICITE*
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 *DESCRIPTION*
Le 17^{ème} Rallye National de La Noix de Grenoble représente un parcours de :

1 étape 3 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales pour une longueur totale chronométrée 107.7KM – en liaison 111.9 KM
Total :219.6 KM

Les épreuves spéciales sont :

VARACIEUX /MURINAIS 9,4 KM
MURINAIS/CHEVRIERES/ROYBON 12 KM
MONTAGNE/ST BONNET/CHATTE 14 ,5 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire : itinéraire horaire » (voir annexe 1)

6.2 *RECONNAISSANCES*
Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu sur 2 jours, à savoir : **(Le nombre de passages est limité à 3)**

- Samedi 22 octobre de 8h00 à 18h00
- Dimanche 23 octobre de 8h00 à 18h00

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 *DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES*
La couleur des chasubles portées par les Officiels soit en adéquation dans le règlement mais aussi sur le terrain avec les RTS.
Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route = Chasuble orange ; Chef de poste = chasuble orange barré

7.3. *CONTRÔLE DE PASSAGE (CP) CONTRÔLE HORAIRE (CH) MISE HORS COURSE*

Conforme au règlement standard FFSA

7.4. *CONTRÔLE DE REGROUPEMENT*

Conforme au règlement standard FFSA

7.5. *EPREUVES SPECIALES (ES)*

Le chronométrage sera effectué au dixième de secondes

7.6. *PARC FERME*

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

Les classes suivantes ne seront pas confondues :

Liste des classes acceptées

- A8W,
- A8, 4RM, A8 2RM,
- A7, A7S, A7K, S2000
- A6, A6K,
- A5, A5K,
- GT ,GT+
- RGT
- RC4 ,RC5
- N4 2RM, N4 4RM
- N3,
- N2,
- N2S
- N1,
- R5
- R4, R4 FIA
- R3, R3T, R3C, R3D
- R2, R2A, R2B, R2C
- R1, R1A, R1B
- RC3 RC4 RC5
- F 2011 F 2012 F 2013 F 2014

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée.

La remise des prix se déroulera le samedi 29 octobre 2012 à partir de 20h00 sur le podium d'arrivée,
Au parc fermé.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GENERAL	CLASSEMENT	80 à 110 PARTANTS	+ 110 PARTANTS
	1 ^{er}	600 €	840 €
	2 ^{ème}	360€	480€
	3 ^{ème}	240€	240 €
	4 ^{ème}	120 €	120 €
	5 ^{ème}		60 €
CLASSE	CLASSEMENT -5 PARTANTS	5 à 15 PARTANTS	+ 15 PARTANTS
	1 ^{er} 240 €	480 €	480 €
	2 ^{ème} 120 €	240 €	240 €
	3 ^{ème}	120 €	120 €
	4 ^{ème}		60€
COUPE DAMES	360 €		
MONTANT TOTAL DES PRIX			32 700 €

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.

Le classement Scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.com et LCCHRONO